

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26069955***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**21 MAI 2026****Le Greffier**
GreffierN° d'entreprise : **0462 066 032**

Nom

(en entier) : **CAPMEUSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Square des Martyrs 1, 6000 Charleroi****Objet de l'acte :**

Décision du Conseil d'Administration du Vendredi 06 Mars 2026

Par application de l'article 37 des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à

Madame Virginie COPPENS, Administrateur, domiciliée à Rue Sainte-Barbe 114 bte 18 - 1400 Nivelles, et en son absence, Madame Debora Fontaine, domiciliée à Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, tous les pouvoirs utiles à l'effet de:

1. Signer la correspondance journalière.
2. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des comptes chèques postaux.
3. Payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.
4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires, accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.
5. Signer les actes de placement de liquidités, ainsi que les bordereaux de vente et d'achat d'obligations, d'actions ou de toute autre produit financier.
6. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges.
7. Toucher et recevoir de la Banque nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes banques et caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Virginie COPPENS et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

Fait à Charleroi, le 06 mars 2026.

Administrateur

LABRIET Valentin

Administrateur

MERCENIER Jean-Philippe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 06/03/2026 09H00
VIDEO-CONFERENCE - TEAMS

Présents : Nadia AJDAIN, Debora FONTAINE, Martin Guerard, Jean-Philippe MERCENIER,
Philippe RABEUX

En attente de procuration (mail 06/03) : Issoufou MOHAMADOU, Giuseppe IASIELLO

Assistent également à la réunion: Aurélie DU JARDIN, Nathalie GRUSZKA (secrétaires), Virginie COPPENS (invitée).

Debora FONTAINE, Administratrice, ouvre la séance à 09h00 et remercie les administrateurs présents.

À titre exceptionnel, et avec l'accord unanime des membres, il a été décidé de déroger au délai légal de quinze jours séparant la réunion de l'organe d'administration et celle de l'Assemblée générale. Les deux instances ont dès lors été convoquées le même jour afin de traiter l'unique point inscrit à l'ordre du jour. De même l'ensemble des membres ont marqué accord pour la tenue de la réunion en teams.

Elle constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents ou représentés et donc que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

1. Démission de Jean-Noël HENRARD

. La démission de Jean-Noël HENRARD est actée.

2. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration propose la nomination suivante :

Administrateur :

. Madame Virginie COPPENS est élue en qualité d'administrateur.

3. Pouvoirs de signature

Par application de l'article 37 des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à Madame Virginie COPPENS, Administrateur, domiciliée à rue Sainte-Barbe 114 bte 18 -1400 Nivelles, et en son absence, Madame Debora FONTAINE, domiciliée à Chemin de la Bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, la gestion journalière ainsi que la gestion du patrimoine.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Virginie COPPENS et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09H15.

FONTAINE Debora,
Administrateur

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 06/03/2026 – 09H30 PAR

VIDEOCONFERENCE TEAMS

Présents : Nadia Ajdain, Debora FONTAINE, Martin GUERARD, Valentin LABRIET, Jean-Philippe MERCENIER, Philippe RABEUX.

En attente de procuration (mail 06/03): Issoufou MOHAMADOU, Louis BUFFART, Giuseppe IASIELLO

Assistent également à la réunion: Aurélie DU JARDIN, Nathalie GRUSZKA (secrétaires), Virginie COPPENS (invitée).

La séance est ouverte à 09H30 sous la présidence de Madame FONTAINE Debora qui appelle Madame DU JARDIN Aurélie comme secrétaire.

Madame Ajdain et Monsieur MERCENIER sont désignés comme scrutateurs.

6 membres sont présents ou représentés, pouvant émettre 6 votes valables.

À titre exceptionnel, et avec l'accord unanime des membres, il a été décidé de déroger au délai légal de quinze jours séparant la réunion de l'organe d'administration et celle de l'Assemblée générale. Les deux instances ont dès lors été convoquées le même jour afin de traiter l'unique point inscrit à l'ordre du jour. De même l'ensemble des membres ont marqué accord pour cette réunion soit tenue via teams.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

1. Démission de Jean-Noël HENRARD

La démission de Jean-Noël HENRARD est actée.

2. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale valide la nomination suivante :

Administrateur :

Madame Virginie COPPENS est élue en qualité d'administrateur.

3. Pouvoirs de signature

Par application de l'article 37 des statuts, l'Assemblée Générale valide la décision à l'unanimité de déléguer à Madame Virginie COPPENS, Administrateur, domiciliée à rue Sainte-Barbe 114 bte 18 - 1400 Nivelles, et en son absence, Madame Debora FONTAINE, domiciliée à Chemin de la Bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, la gestion journalière ainsi que la gestion du patrimoine.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Virginie COPPENS et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h45.

La secrétaire,

La Présidente,

Les scrutateurs,